

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 194**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. LUCIEN LIMOUSIN /  
MME MARIE-PIERRE CALLET**

---

**OBJET**

Aide à l'investissement en faveur de la diversification agro-touristique des  
exploitations : 1ère répartition

---

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Agriculture et des Territoires  
122 62**

## **PRESENTATION**

Le Conseil Départemental a adopté par délibération n° 234 du 11 décembre 2015, le programme d'aide à l'investissement en faveur de la diversification agro-touristique des exploitations (programme n° 10205) qui a pour objectif d'aider à la création d'activités de tourisme sur les exploitations agricoles afin d'en diversifier les sources de revenus, préserver le patrimoine bâti ou environnemental, valoriser les productions agricoles locales, favoriser l'emploi ...

La contribution du Département varie de 15 à 20% en fonction de la nature des dépenses éligibles, dans la limite de 50 000 € d'investissement HT/exploitation.

Pour ce programme, le Département a voté le 31 mars dernier au Budget Primitif 2017 une enveloppe de 100 000 €.

Toutefois, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) nous impose de revoir le cadre et les conditions de mise en œuvre de la politique départementale agricole.

Ainsi, par dérogation et sous réserve de conclure une convention avec la Région, le Département peut intervenir sous forme de subventions dans le domaine agricole. Cette convention a été adoptée par délibération du Conseil Départemental du 31/03/2017.

Ces subventions pour être autorisées, doivent néanmoins répondre à plusieurs critères :

- être « eurocompatibles », c'est-à-dire relever soit du régime « de minimis » soit d'un régime d'aide exempté, ou bien être notifiée à la commission européenne ; en l'occurrence elles relèvent des régimes cadre exemptés SA 39618 du 19/02/2015 « aides aux investissements dans les exploitations agricoles » et SA 40453 du 01/01/2015 relatif aux aides en faveur des PME.
- s'inscrire, notamment pour les mesures de soutien à l'investissement et les mesures en faveur de l'environnement, dans la convention Région/Département votée en Commission Permanente du 31 mars 2017 ;
- être rattachées, pour les autres natures d'aides, à une compétence explicitement conservée pour le Département au titre de la Loi NOTRe (ex. : tourisme) ou d'un texte spécifique (aménagement foncier).

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre de ce dispositif, nous sommes saisis de 3 demandes de subventions pour un montant total sollicité de 13 942,90 €, représentant 9,6% des investissements programmés.

Les projets et le montant des aides proposées pour chacun d'eux sont détaillés dans le tableau joint en annexe.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ce qui précède et sur proposition conjointe de Madame la Déléguée à la Viticulture et de Monsieur le Délégué à l'agriculture je vous serais obligée de bien vouloir allouer au titre de l'exercice 2017, conformément au tableau annexé au rapport, des subventions pour un montant total de 13 942,90 € au titre de l'aide à l'investissement pour la diversification agro-touristique des exploitations.

La dépense correspondante de 13 942,90 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Sur proposition conjointe de Madame la Déléguée à la Viticulture et de Monsieur le Délégué à l'agriculture, et au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL